

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
MARCHE ET COMBRAILLE EN AQUITAINE**

**Délibération n°2023-039 du 29 mars 2023  
Portant sur un fonds de concours, attribué dans le cadre de la politique du  
commerce, à la commune de Peyrat-la-Nonière**

L'an Deux Mille Vingt-trois, le vingt-neuf mars à 17 h, le Conseil de la Communauté de communes Marche et Combraille en Aquitaine, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de CHAMPAGNAT, sous la présidence de Gérard GUYONNET, Président.

Date de convocation du Conseil 23/03//2023.

Nombre de conseillers en exercice : 62		
Présents : 46	Votants : 55	POUR : 54
Pouvoirs : 9	Abstention : 1	CONTRE : 0
Excusés : 3 Absents : 4	Exprimés : 54	

**Présents** : MM. GUYONNET, SIMONET V, DUBSAY, BERTHON, GRASS, VENTENAT, GRANGE, MOUNAUD, BIGOURET, RICHIN, DESCLOUX, SIMON, LE CORRE, JAMME, LEFORT *suppléante* FERRIER, ÉCHEVARNE, PERRIER S, BOUCHET, LUQUET L, GALINDO, NOVAIS, CONCHON, VIRGOULAY, LEGRAND *suppléant* PERRIER F, GIRAUD LAJOIE, BOUDINEAU, RAMOS, COTENTIN, MONTEIL, PAYARD C, MAZET, PAYARD J, SOULEBOT, MOREAU, PLAS, DESGRANGES, LUQUET A, BERGER, MÉANARD, DESARMENIEN, MORANÇAIS, CORDIER, PINLON, TRIMOULINARD, CHAUSSAT, FAUCHER.

**Pouvoirs** : SCARAMUCCIA à LE CORRE, JOULOT à VIRGOULAY, VERDIER à LUQUET L, PIERRON à CHAUSSAT, FAUCONNET à RAMOS, VIALTAIX à DESGRANGES, ROULLAND à SIMON, LARGE à TRIMOULINARD, GLOMOT à MORANÇAIS.

**Excusés** : SCHMIDT, D'HULSTER, CHEFDEVILLE.

**Absents** : SIMONET B, FONTVIELLE, WELZER, BRUNET.

**Secrétaire de séance** : Christian ÉCHEVARNE

Rapporteur : Alain GRASS, Vice-président

Suite à la délibération n°2018-232 du 19 décembre 2018 portant sur la définition de l'intérêt communautaire de la politique locale du commerce et la délibération n° 2019-151 du 9 octobre 2019 portant délibération cadre concernant les fonds de concours attribués dans le cadre de la politique locale du commerce, la commune de Peyrat La Nonière a sollicité l'octroi d'un fonds de concours pour le remplacement de la vitrine réfrigérée de la boucherie communale.

La commission économie a donné un avis favorable à l'unanimité à ce projet le 9 mars 2023.

Ce plan de financement devra faire l'objet d'une délibération concordante de la commune. Il est à noter que le fonds de concours sera versé sur présentation d'un état des dépenses et des recettes validé par la Trésorerie.

DÉPENSES HT		RECETTES HT	
Nature	Montant	Type de subv + (taux)	Montant
Vitrine réfrigérée	14 948,15 €	REGION (35%)	6 278,22 €
		Fonds de concours CCMCA	867,00 €
		Commune	7 802,93 €
<b>TOTAL HT</b>	<b>14 948,15 €</b>	<b>TOTAL HT</b>	<b>14 948,15 €</b>

Accusé de réception en préfecture  
023-200067593-20230329-2023-039-DE  
Date de télétransmission : 12/04/2023  
Date de réception préfecture : 12/04/2023

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
MARCHE ET COMBRAILLE EN AQUITAINE**

Alain LUQUET, Maire de Peyrat-la-Nonière, ne prend pas part au vote.

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré à l'unanimité :

- VALIDE le fonds de concours présenté ci-dessus ;
- AUTORISE le Président à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures,  
Affiché et transmis en sous-préfecture le 12 avril 2023  
Pour copie conforme, le 12 avril 2023

Le Président,  
**Gérard GUYONNET**

